

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Décembre 2021

Le mercredi 22 décembre 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de VALLÉE Stéphanie, Maire.

Date de la convocation : 15 décembre 2021

Etaient présents : VALLEE Stéphanie, BOUILLAGUET Cédric, JOS Marc, MOIROUD Sandrine, SALLES Dominique, CHAZALVIEL Viviane, BLONDET Jérôme, Jacqueline CHANTALAT, Jean-Pierre NARD, Jean Pierre TINTIGNAC.

Absent excusé : LEGENDRE Mélanie donne pouvoir à Stéphanie Vallée

Secrétaire : CHAZALVIEL Viviane a été nommée secrétaire de séance.

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de l'article L1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) à savoir : « en outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits concernés sont inscrits au budget lors de son adoption. Il doit être précisé le montant et l'affectation des crédits ».

	Crédits votés au BP 2021	RAR 2020 inscrits au BP 2021	DM 2021	Montant total à prendre en compte	Crédit pouvant être ouverts
TOTAL des dépenses d'équipement : D20 ; D21 ; D22 ; D23	226403 €	14588.99 €	00 €	211814.01 €	52953.50 €

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de lui donner son autorisation pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater.

Information suite à jugement du tribunal d'instance

Suite au jugement du Tribunal d'instance de Tulle concernant un dossier de surendettement de Madame JOLIVEL Audray, madame le maire informe le conseil municipal qu'un mandat d'un montant de 517€ au compte 6542 (créance éteinte) du budget de la caisse des écoles doit être émis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à madame le maire d'émettre ce mandat sur le budget 2022 au compte 6542.

Contrat d'entretien pour l'éclairage public 2022

Madame le maire explique que le précédent contrat conclu en 2021 avec CITEOS arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Après examen des termes de la convention proposée, il est proposé de signer pour 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise Mme le maire à signer le contrat.

Portant sur une décision modificative virement de crédits_Budget caisse de l'école

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Fonctionnement -Dépenses : chapitre 011 article 60623	192.86 €	
Fonctionnement -Dépenses : Chapitre 012 article 6411		192.86 €
TOTAL:	192.86 €	192.86 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents accepte cette décision modificative.

Aménagement de la zone humide d'Aigueperses Lancement de la consultation pour l'exécution des travaux.

Madame le maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la zone d'Aigueperses qui vise à développer et valoriser ce patrimoine naturel pour en faire un lieu d'accueil de la biodiversité et de pédagogie pour le grand public.

Présentation de la parcelle :

Cadastre : section C1, 309 et 310 - Surface totale : 1 ha - Surface de la zone humide 0,25 ha

Cette parcelle a été achetée par la commune à Madame Bétaillou Anne-Marie conformément à la délibération 2021/03.

Il convient donc maintenant de passer à la phase opérationnelle et de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de la Mairie de Saint Paul :

- Autorise Madame le maire à lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux.

Questions diverses

Suite à la demande de mutation d'Evelyne FAVARETTO, Mme le maire a lancé un avis de recrutement pour une nouvelle secrétaire de mairie.

Dans l'attente, Mme MOUGINOT Evelyne (postière à Clergoux) est recrutée à raison de deux après-midis par semaine (LUNDI et MERCREDI) pour assurer le fonctionnement de l'agence postale. En raison de ses congés, elle est disponible qu'à partir du 5 Janvier. Une information sera faite sur les panneaux d'affichage et sur le journal de la Montagne.

La mairie sera ouverte à partir du 5 Janvier 2022 aux horaires habituels.

Ligue contre le cancer : Le président du conseil d'administration remercie le conseil municipal pour la subvention de 100€ attribuée.

Une présentation de l'application mobile intraMuros sera faite en Janvier à Mme le maire, il s'agit d'une application pour smartphone pour communiquer efficacement auprès des administrés de la commune. Le cout pour la commune serait de 5 €/mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.